db Pharmanet

Contenu

La base de données Pharmanet contient des informations sur les médicaments remboursés et les dispositifs médicaux délivrés en officine publique. Il s'agit des médicaments délivré aux membres des sept mutualités de Belgique dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire. Le niveau d'enregistrement utilisé est le médicament individuel délivré à une personne à une date précise. La base de données contient les données administratives et comptables de chaque médicament enregistré par la mutualité. Un médicament ou dispositif médical est désigné par un code CNK ou le code nationa(a)l(e) codenummer. Outre ce code, l'identifiant codifié (pseudonymisé) de la personne et la date, la base de données contient également les montants (le montant remboursé, le reste à la charge du patient "ticket modérateur" et le supplément), les numéros d'identification du pharmacien et du prescripteur, ainsi que de nombreuses autres variables. Vous trouverez un aperçu détaillé des données disponibles dans la liste des variables. Il existe aussi une variante EPS de la base de données.

Couverture

Médicaments
La base de données Pharmanet contient tous les médicaments et dispositifs médicaux intégralement ou partiellement remboursés par l'assurance maladie obligatoire. Cela représente plus de 150 millions d'enregistrements par an. La liste exhaustive des médicaments remboursés ainsi que leurs caractéristiques se trouvent dans la base de données Médicaments remboursables.
En règle générale, la base de données Pharmanet contient tous les médicaments délivrés en officine publique et remboursés via le régime du tiers payant. Ce régime permet au patient de ne payer que le ticket modérateur lors de l'achat. Le remboursement de l'assurance maladie est directement versé au pharmacien par la mutualité.

- **Exception**. Lorsqu'un médicament est délivré dans une officine publique à une personne incapable de prouver qu'il/elle est assuré(e), cette personne paie aussi bien le montant remboursé que le ticket modérateur. Elle peut ensuite récupérer le montant remboursé de sa mutualité. Ce médicament n'est pas toujours enregistré dans Pharmanet, mais parfois aussi dans la base de données Soins de santé.
- Les médicaments délivrés aux patients en **maison de repos**. Certaines maisons de repos se procurent leurs médicaments en officine publique, d'autres en officine hospitalière. Le premier groupe est enregistré dans Pharmanet, tandis que le dernier groupe est enregistré dans la base de données Soins de santé. La tarification par unité en MRS et MRPA est entrée en vigueur le 1er avril 2015; elle s'applique aux médicaments délivrés en officine publique. La tarification des médicaments délivrés en MRS et MRPA par les officines hospitalières s'est toujours effectuée par unité. Depuis ce changement, le même code CNK est utilisé aussi bien pour les livraisons des officines publiques en MRS et MRPA que pour les médicaments provenant des officines hospitalières. Les médicaments délivrés par unité portent un code CNK commençant par le chiffre 7.
- **Glissements** entre Pharmanet et Soins de santé. En raison de modifications de la législation, des glissements dans l'enregistrement des médicaments peuvent avoir lieu entre les bases de données Pharmanet et Soins de santé. Les analyses globales des médicaments sont donc effectuées de préférence à partir des données extraites des deux bases de données à la fois.

Population
La base de données contient les médicaments délivrés aux personnes affiliées à l'une des sept mutualités de Belgique dans le cadre de leur assurance maladie obligatoire. Vous trouverez une description de cette population dans la base de données Population. Une personne apparaît dans la base de données lorsqu'au moins un médicament leur est délivré en officine publique au cours de l'année de référence. En principe, cette personne se retrouvera également dans la base de données Population de l'année concernée. Vous pouvez faire le lien entre les informations issues des deux banques de données via le code d'identification de la personne.

Niveau d'enregistrement

Médicament x Individu x Date

Mots clés

Médicaments et matériel médical, Coûts

Exceptions:

- **Pas dans la banque de données Population**. Pour des raisons de comptabilité, un nombre limité de personnes issues de Pharmanet (0,1%) ne figure pas dans la banque base de données Population de l'année concernée.
- **Pas de numéro de Registre national valide**. La base de données Pharmanet contient également des informations sur les médicaments délivrés aux personnes connues des mutualités mais ne possédant pas de numéro de Registre national ou numéro NISS valide. Ces personnes sont comptabilisées sans code d'identification unique ; elles sont exclues des livraisons de données habituelles. Si vous avez besoin d'informations sur ces personnes dans le cadre de votre analyse, elles peuvent néanmoins être reprises.
- **Assurés via les conventions internationales**. La base de données Pharmanet contient également des informations sur les médicaments délivrés dans le cadre de conventions internationales. Il s'agit de prestations dispensées aux personnes qui sont assurées à l'étranger et sont connues d'une mutualité belge ou, dans certains cas, d'assurés belges qui recourent à des soins de santé à l'étranger. Ces observations ne sont pas non plus reprises par défaut lorsque vous introduisez une demande de données AIM, mais peuvent être ajoutées si votre analyse le nécessite. Vous trouverez davantage d'informations sur cette sous-population dans la description de la variable Code Titulaire 2.

Période de référence

La date de livraison de chaque médicament et le mois durant lequel la prestation a été enregistrée dans la comptabilité sont connus. En règle générale, les prestations peuvent être enregistrées dans la comptabilité jusqu'à 2 ans à compter de la date de prestation. Cela signifie que les données d'une année de prestation Y ne seront complètes qu'après deux années comptables. Après une année comptable, environ 91% des enregistrements de l'année de prestation sont connus. Après 1,5 année comptable, 99,95% des données sont connues ; après 2 années comptables, 99,98%. Un nombre limité de prestations n'est enregistré qu'après deux ans. Il s'agit principalement de corrections de montants erronés.

Variables

- ATC_ANAT_L-Code ATC niveau 1
- ATC_CHEM_L-Code ATC niveau 4
- ATC_PHAR_L-Code ATC niveau 3
- ATC_PROD_L-Code ATC niveau 5
- ATC_THER_L-Code ATC niveau 2
- COMPTABLE_21-Comptabilisé dans un délai de 21 mois comptables
- C_RANK-Numéro de suite chronologique du jour de prestation
- DOSSIER_MEDCON-Présence du numéro d'autorisation du médecin conseil
- INSTITUTION_CAT-Type d'institution de séjour
- INSTITUTION_QUAL-Qualification de l'institution de séjour
- INVOICE_MM-Mois de facturation
- INVOICE_YYYY-Année de facturation
- PRESCRIBER_CAT-Code profession prescripteur
- PROCEDURE_AH_CAT-Ambulatoire ou hospitalisé
- PROCEDURE_CAT-Groupe de nomenclature détaillé
- PROCEDURE_DETAIL-Sous-classe du groupe de nomenclature
- PROCEDURE_GROUP-Groupe nomenclature
- PROCEDURE_MM-Mois de délivrance
- PROCEDURE_YYYYWW-Année et semaine de délivrance
- PROCEDURE_YYYY-Année de délivrance
- SS00010-Code d'identification de la personne

- SS00015-Date de délivrance
- SS00020-Code catégorie médicament
- SS00025A-Année comptable
- SS00025B-Mois comptable
- SS00045-Code comptable doc N
- SS00050-Quantité
- SS00060-Montant AMI
- SS00065A-Numéro d’identification pharmacien titulaire
- SS00065B-Qualification pharmacien
- SS00070A-Numéro d’identification prescripteur
- SS00070B-Qualification prescripteur
- SS00075-Numéro d’identification institution
- SS00080-Forme galénique de la préparation magistrale
- SS00085-Numéro de l’officine
- SS00095-Code titulaire 1 (CT1)
- SS00100-Code titulaire 2 (CT2)
- SS00105A-Numéro d’identification de l’office de tarification
- SS00110-Année et mois de facturation
- SS00120-Type de facture
- SS00125-Date de délivrance
- SS00130-Clé préparation magistrale
- SS00135-Code CNK
- SS00140-1re position de l’unité
- SS00145-2e position de l’unité
- SS00155-Date de prescription
- SS00160-Ticket modérateur
- SS00165-Diminution du montant du remboursement
- SS00170-Code-barres
- SS00175-Délivrance différée
- SS00185-Indication Dénomination commune internationale (DCI)
- SS00195-Honoraire pharmacien
- SS00200-Codification honoraire
- SS00205-Indication première délivrance
- SS00210-Supplément
- SS00215-Préparation de médication individuelle
- SS00220-Délivrance unique et occasionnelle
- SS00225-Indication dérogation tarification par unité
- SS00230-Code facturation intervention personnelle
- SS00235-Date de réception de la facture
- SS00255-Type de facturation
- SS00260-Origine du paiement

- SS00380-Indication prescription électronique
- SS00385-Motif régularisation
- SS00395-Numéro d'autorisation du médecin conseil
- SS00430-Honoraire du pharmacien (AMI)
- SS00435-Honoraire du pharmacien (patient)
- SS00460-Détenu
- UNIT-Unité dans laquelle la quantité est indiquée

Disponibilité

Les données Pharmanet sont traitées par l'AIM selon le mois durant lequel elles ont fait l'objet d'un enregistrement comptable par la mutualité. Les données d'un trimestre comptable donné sont disponibles quatre mois plus tard pour l'analyse. Les données d'une année comptable Y entière sont donc disponibles en avril de l'année Y+1. Les données de 2 années comptables, Y et Y+1, sont disponibles en avril de l'année Y+2.